



**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE GOVEN**

**SEANCE DU 12/09/2022**

**DATE DE CONVOCATION : 06/09/2022**

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 27**

**PRESENT(S)** : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Laurent KERIVEL, Jean-Marie LANGE, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER

**PROCURATION(S)** : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Marie-Hélène AUBREE à Loïc HERVOIR, Ronan GUIBERT à Jean-Marie LANGE

**ABSENT(S)** : Aurélie SAULNIER (excusée), Géraldine TRONCA (excusée), Florence GOURMELEN (excusée)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Fabienne HEMERY

**Finances  
2022.09.008 PRIX DES MAISONS FLEURIES**

M. TORTELIER, Adjoint à l'Enfance, rappelle que la Commune organise un concours de maisons fleuries. Comme lors des précédentes éditions, il est proposé qu'un prix et une plante soient offerts à chaque concurrent (9 candidats). Les membres du jury étant bénévoles, une plante leur serait également offerte.

Elle propose au Conseil municipal d'attribuer les prix suivants, à l'identique de la dernière édition (2019) :

- 1er prix : 55 €
- 2e et 3e prix : 50 €
- 4e et 5e prix : 40 €
- 6e au dernier prix : 30 €

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer les prix des maisons fleuries pour l'année 2022 ainsi que suit :
  - 1er prix : 55 €
  - 2e et 3e prix : 50 €
  - 4e et 5e prix : 40 €
  - 6e au dernier prix : 30 €
- PRECISE que chaque concurrent bénéficiera d'un prix et d'une plante,
- DECIDE que chaque membre du jury bénévole se verra également offrir une plante.

Le Maire, Norbert SAULNIER

La secrétaire de séance, Fabienne HEMERY



Certifié exécutoire  
Mise en ligne le 23/09/2022  
Le Maire  
Norbert Saulnier

